

**MODIFICATION NO 1 EN DATE DU 8 JUILLET 2004
DU PROSPECTUS DÉFINITIF DATÉ DU 13 MAI 2004**

Les titres décrits dans le présent prospectus ne sont offerts que là où l'autorité compétente a accordé son visa; ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites. Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des titres offerts dans le présent prospectus. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction.

Premier appel public à l'épargne

**ST-MORITZ CAPITAL INC.
(société de capital de démarrage)**

**Offre minimale: 1 250 000 \$ ou 6 250 000 actions ordinaires
Offre maximale: 1 900 000 \$ ou 9 500 000 actions ordinaires**

**Prix : 0,20 \$ par action ordinaire
Souscription minimale : 1 000 \$ ou 5 000 actions ordinaires**

Le prospectus définitif de St-Moritz Capital inc. (la « Société ») daté du 13 mai 2004 (le « prospectus ») est, par les présentes, modifié comme suit :

1. La rubrique « Activités de la Société » du prospectus est modifiée, à la page 10 du prospectus, par le remplacement du texte apparaissant à la sous-rubrique « Projet d'opération admissible » par le texte suivant:

« La Société a repéré l'achat des actions de Medicale Intelligence Inc. (« Medicale Intelligence ») à titre d'opération admissible éventuelle, même si aucun accord de principe n'a encore été conclu. Il n'est pas garanti que cet achat sera effectivement conclu ni qu'il constituera l'opération admissible de la Société et il n'est pas non plus garanti que le secteur d'activité de Medicale Intelligence sera le secteur d'un projet admissible ni celui de la Société après la réalisation de l'opération admissible.

Les renseignements sur Medicale Intelligence qui suivent sont fondés uniquement sur les renseignements que celle-ci a fournis à la Société. Bien que la Société n'ait mené aucune enquête indépendante afin de valider l'exactitude de ces renseignements, elle n'a aucune raison de croire que ceux-ci sont inexacts.

Medicale Intelligence est une compagnie oeuvrant dans le secteur de la télé sécurité personnelle. En intégrant des technologies de pointe – géolocalisation, communication audio bidirectionnelle, électrocardiogramme numérique sans fil, etc. – Medicale Intelligence crée des produits dont l'objectif ultime est de veiller sur la santé et la sécurité de personnes souffrant de troubles de santé divers, tout en améliorant leur qualité de vie.

Medicale Intelligence est une compagnie privée qui a été constituée en février 2001 en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies au Québec. Le siège social de Medicale Intelligence est à Québec et elle dispose d'un bureau à Paris.

Les technologies exploitées par Medicale Intelligence sont les résultats d'efforts de recherche et développement menés par son équipe scientifique, de concert avec deux médecins spécialistes en cardiologie rattachés à l'Institut de Cardiologie de Québec (Hôpital Laval). Des demandes de brevet internationales ont été soumises pour les principales technologies de Medicale Intelligence, soit le VPS et le W-ECG.

En intégrant certaines de ces technologies, Medicale Intelligence a mis au point trois produits principaux dont elle amorcera, une fois les autorisations réglementaires obtenues, la commercialisation sous peu : le VPS, le W-ECG et le Columba.

Medicale Intelligence a mis au point un procédé permettant de créer un système d'alarme portable personnel et permanent qui recueille et analyse de façon intelligente les données cardiaques d'un patient. Le tout est jumelé à une alarme automatisée alliant GPS et ECG numérique sans fil portable (W-ECG). L'équipe scientifique de Medicale Intelligence a aussi créé un produit pour sécuriser les victimes d'Alzheimer et autres troubles cognitifs, dans le but de les retrouver rapidement en cas de fugue. Ce produit baptisé Columba – du nom latin du pigeon voyageur – vise à localiser une personne malade portée disparue même pour un bref moment et qu'elle puisse être retrouvée.

Le VPS

Le VPS, ou Vital Positioning System, s'adresse aux personnes souffrant de maladies cardiovasculaires, première cause de décès en Amérique du Nord et en France. La direction de Medicale Intelligence évalue ce marché à plus de 60 millions de personnes aux USA, 6 millions au Canada et 10 millions en France.

Le ceinturon VPS intègre un système d'alarme cardiaque lié à un GPS et branché à un téléphone cellulaire qui avise automatiquement une centrale, sans intervention de la part du patient, lors d'un événement cardiaque majeur obligeant l'intervention du service 911. Le GPS permet aux services d'urgence de repérer le patient à 10 mètres et facilite une intervention rapide.

Pour des considérations marketing, le VPS pourra être produit en deux versions : l'une dans laquelle le modem cellulaire est incorporé au ceinturon et destinée aux recommandations médicales; l'autre par laquelle le ceinturon communique avec le téléphone portable du patient, ce qui permettra à un opérateur cellulaire d'offrir un téléphone pour cardiaque. Le VPS incorpore également une intelligence artificielle auto apprenante qui a le potentiel de déclencher un signal d'urgence non pas au moment d'un infarctus ou d'un malaise, mais idéalement dès l'apparition d'un signe annonciateur d'un problème cardiaque. Dès cet instant, le VPS analyse et valide l'événement sur quarante battements avant d'envoyer l'alarme à la centrale 911, dans le but d'éviter les fausses alertes.

Le W-ECG

Le W-ECG (Wireless ECG) s'adresse au marché médical. Il constitue la pierre angulaire du système VPS. Sans disposer de l'intelligence artificielle du VPS, le W-ECG pourrait être utilisé pour améliorer l'usage des ressources pré-hospitalières ou pour remplacer le ECG traditionnel. Le W-ECG comporte un moniteur cardiaque pouvant aller jusqu'à douze dérivations, portatif, sans fil, pour usage professionnel, sans intelligence artificielle, et sans GPS, qui transmet de façon continue l'électrocardiogramme à une centrale en vue de son interprétation.

Cet appareil trouve une utilité dans des conditions extra hospitalières, par exemple dans des ambulances ou des avions, lorsque l'on désire que le client aux prises avec un problème de douleur thoracique soit orienté vers la bonne ressource (hôpital muni d'un service d'hémodynamie versus hôpital non muni d'un tel service, par exemple); ou encore dans des conditions intra hospitalières, lorsque l'on désire monitorer sans fil la condition cardiaque d'un patient tout en lui permettant de se déplacer dans l'hôpital pour aller à la cafétéria, par exemple.

Le Columba

Le Columba s'adresse au marché des accessoires dédiés aux personnes souffrant d'Alzheimer ou de démence, marché évalué par la direction de Medicale Intelligence à plus de 4 millions de personnes aux États-Unis, 400 000 au Canada et 750 000 en France. En cas de fugue ou d'errance d'un patient, la famille ou la résidence spécialisée qui abrite le patient pourra instantanément entrer en contact audio avec celui-ci pour le rassurer ou pourra le localiser d'elle-même sur un site Web ou par une centrale.

Medicale Intelligence a l'intention de confier à des partenaires spécialisés le volet de la fabrication de ses appareils. Outre l'expertise et les installations requises, ces partenaires détiennent aussi les certifications qui faciliteront l'homologation des produits de Medicale Intelligence auprès des autorités réglementaires requises.

Medicale Intelligence anticipe procéder au lancement de ces trois produits en 2005, dans le cadre de partenariats stratégiques importants qui sont en cours de négociation. Medicale Intelligence est d'avis que son offre de produits et services permettra d'alléger le fardeau imposé aux systèmes de santé en Occident, en permettant une meilleure utilisation des ressources pré hospitalières, une réduction des durées de séjour en hôpital ou en résidence spécialisée grâce à la télésurveillance et une réduction générale des coûts de santé.

Les membres de la direction actuels de Medicale Intelligence sont : Dr Stéphane Bergeron à titre de président et chef de la direction; M. Charles Massicotte, CA, à titre de président du conseil et conseiller spécial aux finances ; M. Jean-François Montplaisir à titre de vice-président technologies et co-fondateur, ainsi que M. Louis Massicotte, à titre de président fondateur et chef des produits.

Le texte qui suit résume les antécédents des membres de la direction de Medicale Intelligence :

Charles Massicotte, c.a., 41 ans, président du conseil d'administration, est également vice-président finances chez A.D.M.- Aéroport de Montréal. À l'automne 2003, il a piloté un financement de 350 000 000 \$ sur le marché obligataire canadien pour lequel il est responsable des relations avec les agences de notation de crédit Standard and Poors, Moody's et DBRS. De 1991 à 1998, il a occupé un poste de vice-président chez PricewaterhouseCoopers à Montréal et a pratiqué à titre de comptable dans les domaines de fusion et acquisition, de financement et de restructuration. Par la suite, de 1998 à 2003, il a occupé le poste de vice-président finances chez Tremblant-Intrawest. M. Massicotte a également été appelé à faire plusieurs présentations sur le modèle Intrawest à des investisseurs et analystes américains et canadiens dans le cadre d'Investors Tour. Il a de plus occupé le poste de président du conseil d'administration de l'Association de villégiature de Tremblant.

Stéphane Bergeron, m.d., 38 ans, président et chef de la direction, a été président-fondateur et directeur général de la compagnie Épiderma jusqu'à sa vente, en 2003. M. Bergeron détient un doctorat en médecine et de 1998 à 2000, il a été le chef du département d'urgence du Centre Hospitalier Universitaire de Québec (CHUQ) et chef du service d'urgence du Centre Hospitalier de l'Université Laval (CHUL).

Louis Massicotte, 39 ans, président-fondateur et chef des produits, après avoir complété des études en littérature et en philosophie, a fondé en 1987 Net Création, le groupe à l'origine de Medicale Intelligence. De 1999 à 2000, il a été chargé de cours à la maîtrise en nouvelle technologie à l'Université Laval. Il a également été président-fondateur de nStein Technologies, compagnie publique inscrite au TSX Venture.

Jean-François Monplaisir, 26 ans, vice-président technologies, est le co-inventeur du VPS et il est à la tête de l'équipe de développement de Medicale Intelligence depuis le début du projet. M. Monplaisir est détenteur d'un baccalauréat en droit et d'un diplôme en informatique. Il est de plus l'auteur de plusieurs publications Web ainsi que d'une thèse sur la criminalité informatique.

Medicale Intelligence compte sept actionnaires, dont un seul détient plus de 10% des actions en circulation, soit Consultants Net Création Inc., une compagnie de Québec, propriété de la Compagnie de gestion Amadeus-Amadeus Ltée détenue à 100% par son fondateur Louis Massicotte et dont le siège social est au 1256, boul. René-Lévesque Ouest, Québec G1S 1W2.

La direction de la Société évaluera l'acquisition éventuelle de Medicale Intelligence après la clôture du présent placement. Cette opération admissible éventuelle sera assujettie à une vérification diligente portant sur les technologies, l'entreprise, la valeur et les affaires juridiques de Medicale Intelligence, et la contrepartie devant être versée pour que cette opération soit conclue à la satisfaction de la Société fera l'objet de négociations. Cette opération admissible éventuelle sera étudiée par le conseil d'administration de la Société et constituerait une opération admissible sans lien de dépendance. De plus, cette opération admissible éventuelle sera assujettie à la réalisation d'un financement additionnel concomitant, dont les modalités devront être déterminées dans la lettre d'intention à intervenir entre les parties. »

2. Toute référence au prospectus devient une référence au prospectus daté du 13 mai 2004 tel que modifié le 8 juillet 2004.
3. Toute référence à la date de clôture qui doit avoir lieu dans les 90 jours suivant la date du visa du prospectus devient une référence à la date de clôture qui doit avoir lieu dans les 90 jours suivant la date du visa de la présente modification.
4. Toutes les autres informations apparaissant au prospectus demeurent inchangées.
5. La présente modification fait partie intégrante du prospectus et doit être lue conjointement avec le prospectus.

DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces du Canada confère à l'acquéreur un droit de résolution. Ce droit ne peut être exercé que dans les deux jours ouvrables suivant la réception réelle ou réputée du prospectus et des modifications. Dans plusieurs provinces, ces lois permettent également à l'acquéreur de demander la nullité, ou, dans certains cas, des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées avec un prospectus contenant des informations fausses ou trompeuses, ou par suite de la non-transmission du prospectus. Toutefois, ces diverses actions doivent être exercées dans des délais déterminés. On se reportera aux dispositions applicables et on consultera éventuellement un conseiller juridique.

ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ

DATE : le 8 juillet 2004

Le texte qui précède constitue un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants ayant trait aux titres offerts au moyen de la présente modification au prospectus, conformément à la Partie XV de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario), à la Partie 9 de la loi de l'Alberta intitulée *Securities Act* et à la Partie 9 de la loi de la Colombie-Britannique intitulée *Securities Act* et aux règlements afférents à celles-ci.

Aux fins de la province de Québec, la présente modification au prospectus ne contient aucune information fausse ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres qui font l'objet du placement.

(s) Steve Forget

Président

(s) Jean-François Perrault

Secrétaire

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(s) Marc Lacroix

Administrateur

(s) Christian Élie

Administrateur

ATTESTATION DU PROMOTEUR

DATE : le 8 juillet 2004

Le texte qui précède constitue un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants ayant trait aux titres offerts au moyen de la présente modification au prospectus, conformément à la Partie XV de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario), à la Partie 9 de la loi de l'Alberta intitulée *Securities Act* et à la Partie 9 de la loi de la Colombie-Britannique intitulée *Securities Act* et aux règlements afférents à celles-ci.

Aux fins de la province de Québec, la présente modification au prospectus ne contient aucune information fausse ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres qui font l'objet du placement.

(s) Steve Forget

ATTESTATION DU PLACEUR POUR COMPTE

DATE : le 8 juillet 2004

À notre connaissance, le texte qui précède constitue un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants ayant trait aux titres offerts au moyen de la présente modification au prospectus, conformément à la Partie XV de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario), à la Partie 9 de la loi de l'Alberta intitulée *Securities Act* et à la Partie 9 de la loi de la Colombie-Britannique intitulée *Securities Act* et aux règlements afférents à celles-ci.

Aux fins de la province du Québec, à notre connaissance, la présente modification au prospectus ne contient aucune information fausse ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres qui font l'objet du placement.

La Corporation Canaccord Capital

(s) Jean-Yves Bourgeois